

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

VRESSE-SUR-SEMOIS

15 MARS 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 4 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Yves-Marie THERET, Isabelle MAROIT, Véronique SOENEN, André ROBINET, Alain WILEMME
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ **Total de présences** : 12 personnes



Lieu de réunion

- › Salle de village de Alle

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



*« Une **ODR** (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

*Le **PCDR** (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».*

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

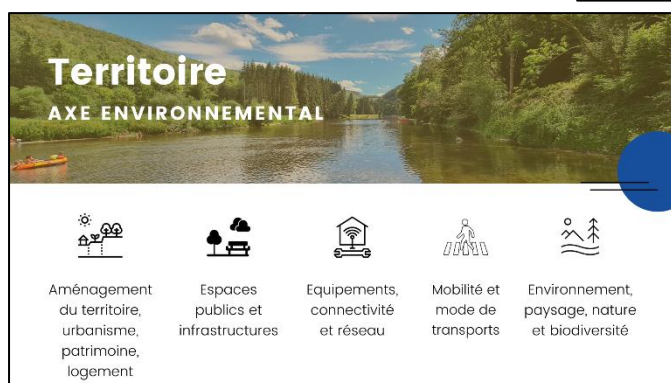
https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur le village de Vresse-sur-Semois, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat d'initiative dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Les gîtes à la place des habitations fait mourir la dynamique villageoise. 	
Lieux de rencontres et d'échanges		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de local de rencontre pour les aînés (afin de jouer aux cartes etc.). 	
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de la crèche. • Les services du CPAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas d'activités mises en place pour les jeunes. 	
Enseignement			
Information et communication			
Santé et services d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'encore un médecin 		
Sport et culture			
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> • Le co-voiturage mis en place par le CPAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Tracer le parking de la gendarmerie • Emménager le parking de la locomotive. • Installation de bornes pour véhicules électriques.
Environnement, paysage, nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • La forêt, le calme, les promenades • Espace de baignade publique. 		
Patrimoine			

Aménagement du territoire et urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des prix de l'immobilier (difficultés des jeunes du village). 	
Espaces publics et infrastructures			<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des panneaux indicatifs pour les toilettes publiques.
Propreté publique	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une station d'épuration 		<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population aux déchets (via des consignes ?)
Téléphonie, connectivité et réseau			
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Présences d'hôtels et restaurants 	<ul style="list-style-type: none"> • Trop de gîtes. Cela empêche des familles avec enfants de s'installer. • Manque d'emplacement pour vider les WC des mobil-homes (les gens vident dans le ruisseau). 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un emplacement pour les mobil-homes ou placer une clôture entre le ruisseau et le parking.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité de la maison communale, police et services. • Présence du distributeur de pain/viandes 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du distributeur de billet, or celui-ci est toujours en panne. • Manque de commerces de proximité. 	
Emploi et formations	<ul style="list-style-type: none"> • La commune offre de l'emploi • Les emplois générés par le secteur forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de corps de métiers manuels • Manque d'entreprise 	
Agriculture			
Sylviculture			
Economie locale			

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal : <http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés : <https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW : <https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (4)

M.	DOUNY	André-Marie	Vresse
Mme	LAMBOTTE	Rita	Vresse
Mme	GOFFAUX	Geneviève	Vresse
Mme	GARNIER	Odile	Vresse